

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF  
Reçu le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des  
Délibérations****Conseil Communautaire,  
Séance du : 10 avril 2025**

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00,  
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le  
04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la  
salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur  
Jean-Jacques BROUILLET, 1<sup>er</sup> Vice-président

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.**

Monsieur **CAMINADE** Didier, Président, ne prend pas part au vote.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Madame et Messieurs **VIGNEAU** Céline, **ALBASI** Maxime et **PICCOLI** Jacques.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Monsieur **QUEYREL** Jean-Marie représenté par Monsieur **MALBEC** Sébastien.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame **CONGÉ** Marie-Yvonne procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François,  
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **THÉLIOL** Jean-Jacques,  
Monsieur **JURQUET** Bernard procuration à Monsieur **SCHMITZ** Jean-Marc,  
Monsieur **LABROUE** Cédric procuration à Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques,  
Madame **PINSOLLES** Sophie procuration à Madame **VIDAL** Aline,  
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier.

**Secrétaire de Séance :  
GARGOWITSCH Sophie****Conseillers en exercice : 50  
Présents (titulaires et suppléants) : 40  
Pouvoir(s) : 6  
Votants : 46****N°2025B20DAF : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - TOUS BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES DE FUMEL VALLÉE DU LOT EN M57 ET M4**

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, Fumel Vallée du Lot dispose de cinq budgets. Deux budgets relèvent de la nomenclature M57 : le Budget Principal, le Budget Annexe du Centre Intercommunal de Santé (CIS). Les Budgets Annexes « Lot et Nature », « Voirie » et « Service Environnement » relèvent de la nomenclature M4.

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF  
 Reçu le 16/04/2025  
 Publié le 16/04/2025

Le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU à l'exception du Budget Annexe « service Environnement » qui fait l'objet exceptionnellement pour 2024 d'un Compte de Gestion.

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

### I - Le Budget Principal

Pour l'exercice 2024, le CFU du Budget Principal de la Communauté de Communes présente les résultats suivants :

#### CC FUMEL VALLÉE DU LOT - CC FUMEL VALLÉE DU LOT - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER — VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 543 906,00	17 750 072,73	25 293 978,73
	Recettes réalisées	B	4 672 623,74	18 080 518,36	22 753 142,10
	Restes à réaliser	C	183 873,00	0,00	183 873,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 317 499,18	19 835 637,00	27 153 136,18
	Dépenses réalisées (1)	E	4 601 747,70	16 286 959,57	20 888 707,27
	Restes à réalisés	F	827 937,50	0,00	827 937,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	70 876,04	1 793 558,79	1 864 434,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-226 406,82	2 085 564,27	1 859 157,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-155 530,78	3 879 123,06	3 723 592,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-644 064,50	0,00	-644 064,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-799 595,28	3 879 123,06	3 079 527,78

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF  
 Reçu le 16/04/2025  
 Publié le 16/04/2025

L'exécution du Budget Principal est arrêtée à la somme de 22 753 142,10 € en recettes et 20 888 707,27 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 18 080 518,36 € en recettes et 16 286 959,57 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 1 793 558,79 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 4 672 623,74 € et les dépenses à 4 601 747,70 €, soit un résultat excédentaire de la section de 70 876,04 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 226 406,82 € en investissement et 2 085 564,27 € en fonctionnement) et des restes à réaliser en investissement (- 644 064, 50 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 3 079 527,78 €.

## II - Le Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » (CIS)

Pour l'exercice 2024, le CFU du Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » présente les résultats suivants :

### CC FUMEL VALLÉE DU LOT - CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ - CFU - 2024

<b>I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	I
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 152,80	627 700,34	639 853,14
	Recettes réalisées (1)	B	7 071,06	623 328,90	630 399,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	17 300,00	653 983,00	671 283,00
	Dépenses réalisées (1)	E	14 537,73	623 691,96	638 229,69
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 466,67	-363,06	-7 829,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 147,20	26 282,66	31 429,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 319,47	25 919,60	23 600,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 319,47	25 919,60	23 600,13

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « CIS » est arrêtée à la somme de 630 399,96 € en recettes et 638 229,69 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 623 328,90 € en recettes et 623 691,96 € en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 363,06 €.

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF  
 Reçu le 16/04/2025  
 Publié le 16/04/2025

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 7 071,06 € et les dépenses à 14 537,73 €, soit un résultat déficitaire de la section de 7 466,67 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 31 429,86 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 23 600,13 €.

**III - Le Budget Annexe « Lot et Nature »**

Pour l'exercice 2024, le CFU du Budget Annexe « Lot et Nature » présente les résultats suivants :

**CC FUMEL VALLÉE DU LOT - LOT ET NATURE FUMEL VALLÉE DU - CFU - 2024**

<b>I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	71 054,53	119 597,00	190 651,53
	Recettes réalisées (1)	B	71 053,84	102 114,66	173 168,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	161 134,00	119 597,00	280 731,00
	Dépenses réalisées (1)	E	48 734,68	102 114,66	150 849,34
	Restes à réaliser	F	21 732,00	0,00	21 732,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	22 319,16	0,00	22 319,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	90 079,47	0,00	90 079,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	112 398,63	0,00	112 398,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-21 732,00	0,00	-21 732,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	90 666,63	0,00	90 666,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « Lot et Nature » est arrêtée à la somme de 173 168,50 € en recettes et 150 849,34 € en dépenses.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 102 114,66 € en recettes, 102 114,66 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 0,00 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 71 053,84 € et les dépenses à 48 734,68 €, soit un résultat excédentaire de la section de 22 319,16 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 90 079,47 €) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement (21 732,00 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 90 666,63 €.

**IV - Le Budget Annexe « Voirie »**

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF  
 Reçu le 16/04/2025  
 Publié le 16/04/2025

Pour l'exercice 2024, le CFU du Budget Annexe « Voirie » présente les résultats suivants :

**CC FUMEL VALLÉE DU LOT - VOIRIE FUMEL VALLÉE DU LOT - CFU - 2024**

<b>I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER — VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N en €					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	21 512,00	9,36	21 521,36
	Recettes réalisées (1)	B	7 030,00	0,00	7 030,00
	Restes à réaliser	C	12 377,00	0,00	12 377,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	24 282,00	<b>10,00</b>	24 292,00
	Dépenses réalisées (1)	E	9 800,00	0,00	9 800,00
	Restes à réaliser	F	12 377,00	0,00	12 377,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 770,00	0,00	-2 770,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 770,00	0,64	2 770,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,64	0,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,64	0,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

L'exécution du Budget Annexe « Voirie » est arrêtée à la somme de 7 030,00 € en recettes et 9 800,00 € en dépenses.

Les réalisations de la section de d'exploitation atteignent 0,00 € en recettes et 0,00€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 0,00 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 7 030,00 € et les dépenses à 9 800,00 €, soit un résultat déficitaire de la section de 2 770,00 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 2 770,64 €) et des restes à réaliser en investissement (12 377,00 € en dépenses et 12 377,00 € en recettes), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 0,64 €.

Le vote par le Conseil Communautaire des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire élit son président. En conséquence, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, 1<sup>er</sup> Vice-président ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF  
Reçu le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

Vu les Budgets Primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2024 relatifs au Budget Principal et aux Budgets Annexes ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2025 ;

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

1°) - Donne acte de la présentation du CFU 2024 pour le Budget Principal et ses Budgets Annexes ;

2°) - Arrête, pour l'année 2024, les CFU de Fumel Vallée du Lot pour :

- le Budget Principal, le résultat de l'exercice à + 1 864 343,83 €, le résultat cumulé à + 3 723 592,28 €, les restes à réaliser en investissement à - 644 064,50 € et le résultat de clôture à + 3 079 527,78 € ;
- le Budget Annexe « CIS », le résultat de l'exercice à - 7 829,73 €, le résultat cumulé à + 23 600,13 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à + 23 600,13 € ;
- le Budget Annexe « Lot et Nature », le résultat de l'exercice à + 22 319,16 €, le résultat cumulé à + 112 398,63 €, les restes à réaliser en dépenses d'investissement à 21 732,00 € et le résultat de clôture à + 90 666,63 € ;
- le Budget Annexe « Voirie », le résultat de l'exercice à - 2 770,00 €, le résultat cumulé à 0,64 €, les restes à réaliser en investissement à 0,00 € et le résultat de clôture à 0,64 € ;

dressés en collaboration par Monsieur le Président de Fumel Vallée du Lot et le Comptable Public - Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot ;

3°) - Autorise Monsieur le Président de Fumel Vallée du Lot à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024 ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 16 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 16 avril 2025

-----